



Aide sur le fonds social

publié le 10/09/2013

Le collège dispose d'une subvention fonds social très diminuée par rapport aux années précédentes.

En cas de difficultés financières réelles, vous pouvez faire une demande d'aide pour la cantine en complétant le dossier que vous remettra la gestionnaire.

Les aides ne pourront pas intervenir avant le mois de novembre, après réunion de la commission concernée.

Le fait de déposer un dossier ne dispense pas de l'achat de tickets de cantine sachant que toutes les demandes ne pourront être satisfaites.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.